



## Il était une fois au SPIP 15 : Une hiérarchie complètement à l'Ouest !

Le 12/01/26, un incident grave est survenu au SPIP d'Aurillac avec une PPSMJ.

Contrairement aux versions lissées, les agents présents témoignent d'une réalité bien plus inquiétante. Si la virulence du passage à l'acte est reconnue, c'est l'absence totale d'anticipation qui aurait pu conduire au drame, à l'image des événements récents à Aix-en-Provence, qui ne l'est pas.

### Un profil ultra-sensible ignoré

L'affectation de ce suivi à une collègue CPIP contractuelle, arrivée seulement en septembre 2025, est une décision irresponsable. Au regard du dossier, la direction locale ne pouvait ignorer la dangerosité du profil :

- **Sortie de 11 ans de détention** avec un passif psychiatrique lourd.
- Multiples placements en **isolement** pour troubles du comportement et agressions sur le personnel soignant.
- Nombreux transferts en **MOS** et hospitalisations en **UHSA**.

### Une mise en danger délibérée

Malgré ces signaux forts, aucune consigne particulière n'a été donnée. La collègue a été laissée seule face à ce risque pour sa première convocation le 12 janvier 2026. Où était la direction ? Absente des lieux, sans communication d'agenda officiel, préférant le siège de Clermont-Ferrand à la sécurité du terrain à Aurillac.

### Une gestion de crise défailante

- **Absence de la Directrice** : C'est le DPIP du milieu fermé (Riom) qui a été contacté en urgence. La directrice locale, elle, semblait plus occupée par son pot de départ au siège à Clermont Ferrand que par la sécurité de ses agents à Aurillac.
- **Sécurité des locaux** : Les collègues ont dû subir les insultes de la PPSMJ durant de longues minutes. A l'issue de l'incident, l'angoisse restait présente craignant de voir revenir la PPSMJ : en effet, depuis de longs mois, la porte d'accueil du public reste constamment ouverte. Un verrou a été installé pour la fermer pour la nuit.
- **Inaction persistante** : Ni la Direction Locale, ni l'actuelle DFSPIP n'ont jugé utile de régler cette faille de sécurité majeure avant l'incident, ni de réagir avec la célérité requise au moment des faits, voir après également. En effet vu le contenu de la note transmise par la DFSPIP le 14/01/26, aucune leçon ne semble avoir été retenue pour que l'accueil de ce type de profil fasse l'objet d'une attention particulière.

**FO JUSTICE** rétablit une fois de plus la vérité : la sécurité des agents ne doit plus être sacrifiée sur l'autel de l'incompétence hiérarchique, qui plus est quand elle est associée à un syndicat qui localement est constamment complaisant avec sa direction, au détriment de l'intérêt des agents du SPIP 15.

**FO JUSTICE** s'oppose fermement à l'idée de nommer un CPIP « faisant fonction DPIP » sur cette antenne, et les événements récents nous conforte dans cette position.

Mail : [uispfolyon@gmail.com](mailto:uispfolyon@gmail.com)

UISP - **FO Justice** LYON  
Le 15 janvier 2026

